

Montréal, le 9 août 2005

PAR COURRIEL
greffe@regie-energie.qc.ca

M^c Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
Case postale 001
800, Place Victoria,
Bureau 2.55, 2^{ième} étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET: Entente d'équilibrage éolien
R-3573-2005

Chère Consoeur,

Suite à notre lettre du 25 juillet dernier, nous désirons faire état des intentions du RNCREQ dans ce dossier.

Aucune décision n'a été émise par le banc de la cause du plan d'approvisionnement (R-3550), cause qui devait discuter entre autres de quantités potentielles, de stratégies d'acquisition, de la nature du service et des avantages et inconvénients des différentes formes que peut prendre l'équilibrage et des bases de l'estimation de son coût (D 2005-76, page 6).

Compte tenu de l'absence d'une décision qui pourrait avoir un impact sur la présente cause, le RNCREQ entend insister sur une démonstration de la nécessité d'une convention d'équilibrage de la nature, de l'ampleur et du prix de celle déposée, démonstration qui n'a pas encore été faite.

À cette fin, pour amorcer ses observations, le RNCREQ dépose les témoignages et l'engagement numéro 1 déjà soumis à la Régie dans la cause R-3550 par les experts Weis et Raphals et joint ces rapports à la présente pour les verser au présent dossier.

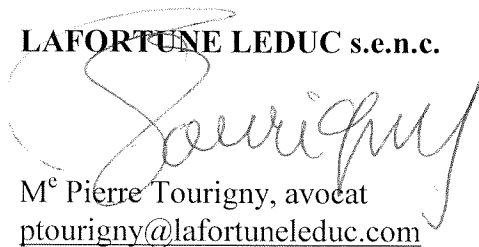
Le RNCREQ entend encore commenter sur le bien-fondé et la prudence pour le Distributeur de s'engager pour une période de cinq ans étendue à huit ans automatiquement en l'absence d'un avis de résiliation d'un an.

L'intérêt du RNCREQ dans cette affaire est de s'assurer que la nature et les coûts d'une entente d'équilibrage soient proportionnels à la performance réelle des parcs d'énergie éolienne afin d'éviter que cette forme d'énergie renouvelable soit pénalisée de toute entente d'équilibrage mal adaptée à la réalité de la production éolienne d'énergie électrique.

Nous soulignons enfin que les réflexions du banc de la cause R-3550 pourraient nous amener à étendre les objets de nos observations.

Veillez agréer, chère Consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

LAFORTUNE LEDUC s.e.n.c.



M^c Pierre Tourigny, avocat
ptourigny@lafortuneleduc.com
/fc